Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260428-CCAS2804DE1-DE

REDENE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28/04/2026

Nombre de membres : 15
Présents : 13
Représentés : 14
Date convocation : 16/04/2026

Le Conseil d'administration de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, le mardi 28 avril 2026, à 18h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de Yves BERNICOT, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS : Yves BERNICOT, Nicole LOJKO, FIAMMINGO Jean-Luc, GEORGEL Bruno, TURPIN Gwenn, Cathy CHAZE, BUQUEN Muriel, Joëlle LE GALEZE, JAVAUDIN Nancy, ULVE Marielle, STANGUENNEC Viviane, MALINE Jacques, LE GUENNEC Annick

ABSENTS EXCUSES : DUBOIS-BROUTIN Christine, MARSCHAL Corinne (Suppléante) GOURGUECHON Evelyne

REPRESENTES : GOURGUECHON Evelyne a donné pouvoir à FIAMMINGO Jean-Luc

SECRETAIRE : BUQUEN Muriel

---

1. Administration générale : Election du Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS »,
Vu les articles L.123-6 et R.123-18 du code de l'action sociale et des familles relatifs au fonctionnement du CCAS et du conseil d'administration, et notamment que le conseil d'administration élit en son sein un(e) Vice-Président(e) Délégué(e) qui le préside en l'absence du Président.
Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Rédéné en date du 1er avril 2026 fixant le nombre d'administrateurs et désignant les membres élus, en son sein, auprès du CCAS,
Vu les arrêtés municipaux n°2026-26 du 15 avril 2026 désignant les membres nommés par le Maire,
Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président délégué à bulletins secrets.

M. le Président demande s'il y a des candidats.
M. Bruno GEORGEL propose sa candidature.

M. le Président enregistre la candidature de M. Bruno GEORGEL et invite les administrateurs à passer au vote.

Chaque administrateur dépose son bulletin dans l'urne.
Les assesseurs Nancy JAVAUDIN et Jean-Luc FIAMMINGO procèdent au dépouillement.

Le Président proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité requise : 8

Bruno GEORGEL a obtenu : 14 voix

Bruno GEORGEL ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour extrait certifié conforme, Le 07/05/2026,
P/ le Président, Le Vice-Président, Bruno GEORGEL

MAIRIE DE RÉDÉNÉ 29 (FINISTÈRE)